

# Médicament vétérinaire réquisitionné ?

## Précisions de l'ANMV

L'ANMV a apporté hier des précisions sur un éventuel recours aux médicaments vétérinaires pour faire face à la crise COVID-19. A ce stade, il n'est pas envisagé de mobiliser les stocks des vétérinaires et des centrales.

image not found  
images\_focus.jpg

### INFOFLASH

n°57 - 31 mars 2020  
Communiqué de l'ANMV

#### Utilisation de médicaments vétérinaires en médecine humaine

L'Agence nationale du médicament vétérinaire (ANMV) a été informée que d'assez nombreux vétérinaires ont été sollicités en direct par des hôpitaux pour leur fournir des médicaments vétérinaires en vue de leur utilisation sur des patients.

Si vous êtes sollicité(e) en direct par les hôpitaux, il convient de leur demander de s'adresser à leur ARS (Agence régionale de santé) qui est en contact avec la cellule de crise nationale chargée de répartir les besoins.

L'ANSM (Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé) est en contact avec l'ANMV pour ce qui est de l'étude de l'usage de certains médicaments vétérinaires chez les humains afin de pallier des problèmes d'approvisionnement en médecine humaine.

L'étude est réalisée AMM (autorisation de mise sur le marché) par AMM car les normes ne sont pas forcément les mêmes quant à la fabrication des médicaments vétérinaires. L'ANSM n'a pas encore finalisé son analyse et pris sa décision. Le recours aux médicaments vétérinaires ne se fera qu'après décision de l'ANSM.

Si cela devait arriver, les réquisitions ne concerneraient que les stocks de médicaments disponibles auprès des industriels pharmaceutiques vétérinaires.

Les stocks disponibles chez les vétérinaires praticiens et les distributeurs en gros vétérinaires restent quant à eux réservés à la médecine vétérinaire.

---

Cet article est accessible par cette URL : <http://www.coveto.fr/article-medicament-veterinaire-requisitionne---precisions-de-l--anmv-1933-6.html>